

# Projet pédagogique

# **C.L.O.S NATURE**



*Séjour de vacances du 05/07/25 au 31/08/25*

*Numéro de déclaration : 0340620SV000124*

*Directeur : Rudy FORTIER*

## **L'association CLOS NATURE, quelles intentions éducatives ?**

Voici le projet éducatif de l'organisme, en lien avec des actions concrètes mises en place pendant les séjours, qui seront détaillées dans les différentes parties du projet pédagogique :

- « L'enfant, un être unique » guidera le développement et la mise en place des objectifs fixés ci-dessous :
- Proposer des vacances de qualité à chaque enfant dans un environnement atypique et sécurisé (un centre équestre).
  - Favoriser la rencontre et la découverte des autres pour chacun.
  - Donner goût à la pratique sportive.
  - Participer à la construction de chaque enfant tout au long du séjour.
  - Développer des capacités d'entraide, de solidarité et aussi d'autonomie pour chaque colon.
  - Faire vivre une expérience unique dans une continuité éducative.
  - Développer le respect d'autrui et de rejet de toute forme de ségrégation propre à développer sa propre socialisation.
  - Développer le respect des autres, de l'environnement, de la nature et des équipements mis à disposition.
  - Éveiller sa curiosité et développer des habiletés motrices au travers des pratiques : envie de découvrir, coordination, latéralisation, esprit d'équipe ...

Notre projet est conforme à la charte des droits de l'enfant et s'engage à transmettre ses valeurs à travers des actions concrètes durant nos séjours.

De notre conception de l'enfant, être global, être social, être qui n'appartient qu'à lui-même, découle logiquement une conception du séjour de vacances à l'intérieur duquel les idées doivent naturellement engendrer des actions concrètes, ainsi qu'une sécurité morale et physique favorisant de façon incontournable le respect de la laïcité et des valeurs de la République.

L'équipe pédagogique s'est appuyée sur le projet éducatif de l'association pour élaborer son projet pédagogique. Le projet éducatif définit les valeurs, les objectifs et les principes fondamentaux que l'association souhaite promouvoir auprès des enfants et des jeunes. En se basant sur ces orientations, l'équipe a pu décliner ces grandes lignes en actions concrètes et adaptées à leur contexte spécifique. Le projet pédagogique vise à détailler les moyens, les activités et les méthodes pédagogiques qui seront mis en place pour atteindre les objectifs éducatifs fixés, tout en tenant compte des besoins des enfants et des ressources disponibles.

# **Carte d'identité du séjour :**

Date : du 05/07/2025 au 31/08/2025

Thématique : Les activités physiques et sportives

Séjours :

## **Équitation :**

- "Petit-Tonnerre 6-9 ans"
- "Crin Blanc 10-13ans"
- "100 % galop 8-13 ans"
- "100% galop 14-18 ans"
- "Jappelou 14-18 ans"

## **Multi-activités :**

- "Best-of 6-9 ans"
- "Best-of 10-13 ans"
- "Spécial Best Of 13-14 ans"
- "Spécial Best Of 15-18 ans"

## **Sports mécaniques :**

- "Mini-Pilote 6-9 ans"
- "200% pilote 10-13 ans"
- "Moto 10-13"
- "Quad 10-13 ans"
- "200% pilote 14-18 ans"

Public accueilli : Nous accueillons des mineurs âgés entre 6 et 17 ans et provenant de différentes zones géographiques de France. La capacité maximum d'accueil est de 128 mineurs par semaine.

Structure d'accueil : Le Clos d'Alice, Rue des Chênes – 34230 LE POUGET

Présentation de la structure : Nous serons logés dans un centre équestre s'intitulant le Clos d'Alice. La structure est composée d'espaces d'hébergement spacieux, lumineux et confortables. Ils ont été conçus pour positionner les tentes dans une surface équipée de moquette et de gazon synthétique au sol pour isoler les tentes. Mais aussi, pour que chaque groupe d'enfants, regroupés par tranche d'âge, cohabite avec des enfants de thématiques différentes. Des armoires individuelles de rangement ainsi que des tentes 1, 2 ou 3 places viennent compléter l'aménagement.

De plus, des sanitaires sont présents, situés entre les hébergements des enfants

Transport : Afin de faciliter les arrivées et départs, le Clos d'Alice prévoit des navettes conduites par des animateurs au départ des gares de Montpellier et Béziers. Un autre départ à la piscine Neptune de Montpellier est prévu. Lorsque les minibus ne sont pas remplis, ils peuvent desservir plusieurs lieux de rendez-vous dans un souci d'écologie. Lors du séjour, des minibus appartenant à l'association seront utilisés afin de transporter les mineurs sur les lieux d'activité. Ils seront conduits par des personnes

membre de l'équipe pédagogique et titulaire du permis B. Le véhicule personnel du directeur pourra être utilisé, en cas d'urgence, celui-ci étant assuré pour transporter des enfants.

Il y aura également deux grands bus qui effectueront les trajets pour se rendre sur les différentes activités.

Situation géographique : Le Pouget est un village situé dans le département de l'Hérault, en région Occitanie, au sud de la France. Niché entre vignes et garrigues, il se trouve à environ 30 kilomètres de Montpellier, offrant un cadre paisible tout en restant proche des grandes villes.



## **Nos objectifs pédagogiques :**

Dans le cadre de notre programme, nous allons mettre en place des objectifs pédagogiques qui serviront de ligne directrice pour accompagner chaque enfant dans son développement. Ces objectifs seront pensés pour favoriser leur épanouissement, que ce soit au niveau de l'autonomie, des compétences sociales, ou encore du bien-être global durant le séjour. Cependant, il est essentiel de rester flexible et de s'adapter aux besoins réels de chaque enfant. C'est pourquoi ces objectifs ne seront pas figés.

En fonction des observations faites par l'équipe pédagogique et des retours de l'enfant lui-même, ils pourront être ajustés à tout moment. Cette souplesse nous permettra de réagir rapidement aux situations imprévues, aux difficultés rencontrées ou aux progrès plus rapides que prévu. L'objectif est de garantir un accompagnement personnalisé, évolutif et toujours en phase avec les besoins de l'enfant, afin de lui offrir les meilleures conditions possibles pour grandir et s'épanouir au sein du groupe.

## **Objectif pédagogique n°1 : Accompagner l'enfant à développer son autonomie**

Travailler sur l'autonomie d'un enfant en colonie de vacances nécessite une approche progressive et bienveillante, où l'enfant est encouragé à faire des choses par lui-même tout en se sentant soutenu et encadré.

Notre premier objectif, accompagner l'enfant à développer son autonomie, vise à lui permettre de gagner en confiance, en indépendance et en responsabilité dans sa vie quotidienne. Cela implique de le guider progressivement vers la maîtrise de certaines compétences essentielles qui lui permettront de mieux s'adapter et d'agir par lui-même. Dans un contexte comme celui d'une colonie de vacances, cela se traduit par une approche où l'enfant est encouragé à gérer ses besoins personnels (hygiène, organisation de ses affaires, choix de ses activités), à prendre des décisions réfléchies et à résoudre des problèmes de manière autonome.

L'idée est de créer un environnement où l'enfant peut expérimenter, faire des erreurs et apprendre par l'expérience, tout en étant encadré de manière bienveillante par les animateurs. Par exemple, au lieu de lui dire directement quoi faire, on peut lui poser des questions qui l'amènent à réfléchir sur la meilleure façon d'aborder une situation : "Comment pourrais-tu organiser tes affaires pour ne rien oublier ?"

Cela ne signifie pas que l'enfant est laissé à lui-même ; au contraire, il s'agit de le guider subtilement tout en lui donnant suffisamment de liberté pour prendre ses propres initiatives. Cette approche permet également de renforcer son estime de soi, car chaque petite victoire (comme réussir à s'habiller seul) lui donne la satisfaction de savoir qu'il est capable de se débrouiller sans l'aide d'un adulte.

Accompagner l'enfant à développer son autonomie, c'est aussi l'encourager à s'affirmer socialement, à se faire des amis, à participer activement à la vie collective, et à développer des compétences de coopération tout en respectant ses propres besoins et ceux des autres. Tout au long de ce processus, l'adulte doit valoriser les progrès de l'enfant, le féliciter pour ses initiatives et l'aider à comprendre que l'autonomie est un processus qui se construit petit à petit.

Cet accompagnement permettra aux enfants de développer leur autonomie progressivement, dans un cadre sécurisé et encadré, tout en s'amusant et en profitant de la colonie de vacances. Pour un jeune enfant, l'autonomie se développera par des petites tâches comme s'habiller ou mettre la table, tandis que les plus grands pourront participer à des activités plus complexes comme organiser une sortie ou superviser un groupe.

## **Objectif pédagogique n°2 : Découvrir et protéger son environnement**

C'est un objectif essentiel que nous souhaitons transmettre aux enfants ! En leur faisant découvrir la richesse de la nature qui les entoure, nous les sensibilisons à l'importance de préserver cet environnement fragile. À travers des activités pratiques et éducatives, les enfants seront invités à observer la biodiversité, comprendre les écosystèmes et réaliser à quel point chaque geste compte pour la protection de notre planète.

Nous leur apprendrons les principes du développement durable, en expliquant comment nos actions d'aujourd'hui peuvent avoir un impact sur le monde de demain. Par exemple, nous parlerons de la nécessité de préserver les ressources naturelles, de réduire la pollution et d'adopter des habitudes de consommation plus responsables. En mettant en place des ateliers sur le tri sélectif, les enfants comprendront l'importance de trier correctement leurs déchets pour favoriser le recyclage, limiter les

déchets qui finissent dans les décharges et réduire notre empreinte écologique. Des affiches de sensibilisation seront à la vue des enfants (consommation d'eau, d'électricité...)

De plus, une sensibilisation sera effectuée auprès du public 6-13 ans sur le fonctionnement du maraîchage de la structure. Si certains en ressentent le besoin, ils peuvent devenir acteur. Dans ce cas, un animateur référent ainsi qu'une personne du Clos d'Alice, mettront en place des ateliers de récolte sur les temps, hors activités.

Ces actions concrètes permettront non seulement de sensibiliser les enfants à l'écologie, mais aussi de leur donner les clés pour adopter des comportements écoresponsables qu'ils pourront appliquer au quotidien. Ainsi, ils deviendront des acteurs conscients et engagés dans la protection de leur environnement, en prenant soin de la nature et en intégrant ces valeurs dans leur mode de vie.

### **Objectif pédagogique n°3 : Favoriser la vie en collectivité et le respect de chacun**

Dans cet objectif pédagogique nous faisons référence au VIVRE ENSEMBLE. Mais qu'est-ce que le vivre ensemble ? Le vivre ensemble dans une colonie de vacances représente l'apprentissage et la mise en pratique de la vie en collectivité dans un cadre dynamique et convivial. Il s'agit d'apprendre à cohabiter avec des enfants de différents horizons, à respecter les règles communes, à partager des moments de vie et à tisser des liens sociaux tout en cultivant des valeurs comme le respect, l'entraide et la tolérance.

Chaque enfant doit apprendre à vivre avec les différences des autres, qu'elles soient culturelles, de personnalité ou de rythme de vie. Cela implique de respecter l'espace personnel, les idées et les habitudes des autres tout en trouvant un équilibre pour coexister harmonieusement. La vie en colonie encourage les enfants à s'entraider, que ce soit lors des tâches quotidiennes (rangement, préparation des repas), des jeux ou des activités collectives. Cela développe chez eux un esprit de coopération, où chacun contribue au bien-être du groupe. Vivre ensemble signifie aussi partager des moments de joie, d'amusement, mais aussi d'écoute et de compréhension mutuelle. Les activités de groupe, comme les jeux, les repas ou les veillées, favorisent la création de liens et permettent aux enfants d'apprendre la tolérance et le partage.

En colonie, chacun a un rôle à jouer. Les enfants participent activement à la gestion de la vie quotidienne (tri des déchets, rangement, respect des lieux) et aux décisions collectives dans un esprit démocratique, ce qui renforce leur sentiment d'appartenance et leur responsabilité envers le groupe.

En somme, le vivre ensemble dans une colonie de vacances est une expérience riche d'apprentissage, où les enfants découvrent comment vivre en harmonie avec les autres, en développant des compétences sociales, émotionnelles et pratiques, tout en s'amusant dans un cadre collectif. Cela les aide à mieux comprendre l'importance de la vie en communauté, des relations humaines et de la citoyenneté.

## L'équipe pédagogique :

Durant le séjour, l'équipe pédagogique sera constituée :

D'une équipe de direction, composée :

- D'un **directeur des séjours**, Rudy FORTIER titulaire BAFD, PSCE1 et BNSSA
- D'une **directrice adjointe** référente des 6-13 ans sur le mois de Juillet, Lison GIORGINI, stagiaire BAFD
- D'un **directeur adjoint** sur le mois de Juillet, référent des 13-17 ans
- D'une **directrice adjointe** sur le mois d'Août, Marie-Belean DHORNE, stagiaire BAFD
- D'un **directeur adjoint** sur le mois d'Août, Matthieu AZEMAR, stagiaire BAFD
- D'un **assistant sanitaire**, Romain SFEIR, titulaire PSC1 et de l'AFGSU de niveau 2

D'une équipe d'animation du 03/07/2025 au 27/07/2025 qui sera composée de :

- Solène ADOUIT, **animatrice titulaire du BAFA**
- Maxime BAZIN, **animateur titulaire du BAFA**
- Léandre PIAU, **animateur titulaire du BAFA**
- Alicia GROLEAU, **animatrice titulaire BAFA**
- Lucas BOIREAU, **animateur titulaire BAFA et de la qualification à la surveillance des baignades**
- Eloïse MAGNE, **animatrice titulaire BAFA et de la qualification à la surveillance des baignades**

D'une équipe d'animation du 03/07/2025 au 03/08/2025 qui sera composée de :

- Orane GRENIER, **animatrice titulaire du BAFA**
- Lisa CHERIGUI, **animatrice titulaire du BAFA**
- Candice LIGNEAU, **animatrice titulaire du BAFA**
- Emma BERNARD, **animatrice titulaire du BAFA**
- Jean-Luc BISSON, **animateur titulaire du BAFA**
- Cynthia GROLEAU, **animatrice titulaire du BAFA**
- Sarah DANTONI, **animatrice titulaire BAFA et de la qualification à la surveillance des baignades**

D'une équipe d'animation du 03/07/2025 au 10/08/2025 qui sera composée de :

- Clément DELLA ZUANA, **animateur titulaire du BAFA**
- Carla MOREAU, **animatrice titulaire du BAFA**
- Ihab MAKHLOUF, **animateur titulaire du BAFA**
- Enzo LEONARD, **animateur titulaire du BAFA**
- Erwan BERNIN, **animateur titulaire BAFA et de la qualification à la surveillance des baignades**
- Valentine PINSARD-PALARD, **animatrice titulaire BAFA et de la qualification à la surveillance des baignades**
- Luce ODIN, **animatrice titulaire du BAFA et du BNSSA**

D'une équipe d'animation du 26/07/2025 au 30/08/2025 qui sera composée de :

- Lana THOMAS, **animatrice titulaire du BAFA**
- Youma DEMBELE, **animatrice titulaire du BAFA**
- Alya TADJOURI, **animatrice titulaire du BAFA**
- Audrick CHALAN, **animateur titulaire BAFA et de la qualification à la surveillance des baignades**
- **SB**

D'une équipe d'animation du 02/08/2025 au 30/08/2025 qui sera composée de :

- Sarah BELMAAZIZ, **animatrice titulaire du BAFA**
- Lucie LABBE, **animatrice titulaire du BAFA**
- Néo HENDRICKX, **animateur titulaire du BAFA**
- Yaelle GROUT, **animatrice titulaire du BAFA**
- Chloé HOSSELET, **animatrice titulaire du BAFA**
- Léïa JOUNEAU, **animatrice titulaire d'une équivalence BAFA - STAPS**
- Roselyne GRARD, **animatrice stagiaire BAFA et dédiée aux enfants aux besoins spécifiques**
- Aurore MAKHLOUF, **animatrice stagiaire BAFA**

D'une équipe d'animation du 09/08/2025 au 30/08/2025 qui sera composée de :

- Yannis PARRET, **animateur titulaire du BAFA**
- Léandre PIAU, **animateur titulaire du BAFA**
- Garance DUBLE, **animatrice titulaire du BAFA**
- Cynthia GROLEAU, **animatrice titulaire du BAFA**
- Julien PATOU, **animateur titulaire BAFA et de la qualification à la surveillance des baignades**
- Camille PARENT PICARD, **animatrice titulaire BAFA et de la qualification à la surveillance des baignades**
- JUNG-SUQUET Mathilde, **animatrice stagiaire BAFA**

#### **Les partenaires locaux :**

Les activités prestataires seront encadrées par des personnes disposant des qualifications requises (Brevet d'Etat, Diplôme d'Etat...). L'équipe pédagogique sera présente en accompagnement afin de rassurer les mineurs. Les animateurs présents sur les activités prestataires ne seront en aucun cas présents dans un but d'apprentissage d'une discipline quelconque.

Chaque prestataire se trouve dans une zone géographique relativement proche et certains se déplacent directement sur la structure pour limiter l'impact environnemental.

Concernant les baignades qui ont lieu l'été, nous nous engageons à ce qu'elles aient lieu dans les grands sites de l'hérault comme le lac du salagou, l'hérault et même la mer. Nous demandons, notamment, à la commune d'Aniane les autorisations afin que les jeunes puissent se baigner au pont du diable. Lieu classé patrimoine mondial de l'UNESCO, les jeunes peuvent profiter de sa zone de baignade surveillée tout en découvrant notre patrimoine Héraultais.

# Les rôles et fonctions de chacun :

## Le directeur du séjour :

Il élabore le projet pédagogique du séjour à partir d'un cadre défini, en veillant à **impliquer autant que possible l'ensemble des acteurs concernés** : animateurs, directeur adjoint, prestataires, mineurs, personnels techniques, etc.

Sur place, il est garant de la **sécurité physique, psychologique et affective** des mineurs ainsi que de l'équipe pédagogique. Il veille à la **mise en œuvre du projet pédagogique**, tout en assurant également le **suivi du financement du séjour**.

Il est en lien régulier avec les familles, notamment concernant le **suivi sanitaire des mineurs** accueillis.

Il joue également un rôle de **transmission de savoirs et de pratiques professionnelles** auprès de l'équipe d'animation, qu'il accompagne au quotidien. Il anime les réunions d'équipe et coordonne le travail avec les membres de la direction.

À l'issue du séjour, il réalise un **bilan global**, qu'il partage ensuite avec l'association **CLOS NATURE** dans une logique d'amélioration continue.

## Le directeur adjoint :

Le directeur adjoint en colonie de vacances joue un rôle essentiel dans le bon déroulement du séjour. Il seconde le directeur dans la gestion quotidienne de la colonie, en participant à l'organisation générale, à la coordination de l'équipe d'animation et au suivi logistique. Il veille au respect des règles de sécurité, à la qualité des activités proposées et au bien-être des enfants. Souvent en lien direct avec les animateurs, il assure une présence active sur le terrain, tout en gérant certains aspects administratifs et en facilitant la communication entre les différents membres de l'équipe. En cas d'absence du directeur, il peut être amené à le remplacer et à prendre en charge la direction complète de la colonie. Par ailleurs, les stagiaires BAFD bénéficient d'un accompagnement personnalisé de la part de l'équipe de direction, afin de favoriser leur montée en compétences, leur autonomie progressive et leur capacité à prendre des initiatives dans un cadre sécurisé et bienveillant.

## L'assistant sanitaire :

L'assistant sanitaire exerce une fonction capitale. Tout d'abord, il assure le suivi sanitaire des mineurs accueillis. Il connaît donc leurs particularités médicales (traitements médicaux, allergies, régimes alimentaires spécifiques, etc...) et en informe l'équipe technique et pédagogique. Il prodigue les soins et administre les traitements médicaux (sous ordonnance d'un médecin). L'assistant sanitaire est responsable du matériel sanitaire et de l'infirmerie qui lui sont confiés. Il constitue, renouvelle et contrôle régulièrement le contenu des trousse de secours et doit également s'assurer que le registre d'infirmerie est à jour. Cette fonction est déléguée reste la responsabilité du directeur qui la délègue à Mr SFEIR Romain , titulaire de l'AFGSU 2. Le directeur délègue cette fonction mais en reste responsable. Un accompagnement et un contrôle sera effectué par le directeur de manière journalière.

## **Les animateurs :**

Les animateurs seront responsables de la préparation, de la mise en place et du rangement des activités. Ils s'assureront du respect des lieux, des personnes et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie. Les animateurs animeront chacun des moments de la journée et veilleront à la sécurité affective et physique des enfants qui leurs seront confiés. Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et participent aux différentes réunions de préparation, d'évaluation et de bilan. Ils s'engagent à respecter le présent projet et les règles internes à la structure.

## **Les stagiaires BAFA :**

Les stagiaires BAFA jouent un rôle essentiel dans l'encadrement des enfants et des jeunes au sein de l'accueil collectif de mineurs. En phase de formation pratique, leur mission consiste à participer activement à l'organisation, l'animation et la sécurité des activités, sous la supervision d'animateurs expérimentés ou du directeur et des directeurs adjoints. Ils apportent leur énergie, leur créativité et leur regard neuf tout en respectant le cadre éducatif et réglementaire. Leur accompagnement est primordial : ils bénéficient d'un suivi pédagogique assuré par l'équipe de direction, qui les guide, les conseille, et les aide à progresser dans leur posture professionnelle. Cet accompagnement vise à renforcer leurs compétences, à favoriser leur autonomie et à les préparer au rôle d'animateur à part entière.

## Les règles de vie :

Durant ce séjour, nous **appliquerons à la règle la législation française**. De ce fait, et en cas de non-respect de cette législation en vigueur, un renvoi immédiat de la personne mise en cause sera une des possibilités. Toute violence (psychique, verbale et physique), discrimination, harcèlement, etc... est à proscrire durant ces séjours. Les tentes sont non mixtes. Des lieux de rassemblement pour les temps d'animation et les temps libres sont prévus à cet effet. Le principe de laïcité s'applique à tous les participants et encadrants, et à tout moment des séjours. Ces **règles non négociables doivent être respectées aussi bien par les enfants que par l'équipe pédagogique**.

Toute **consommation d'alcool est interdite au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs**. L'usage, le trafic et la consommation de stupéfiants sont strictement interdits.

### **1. Les règles de vie négociables**

La vie collective impose un certain nombre de règles et le séjour sera donc basé sur le respect, qu'il soit de soi-même, du groupe de pairs, des animateurs, des membres extérieurs ou du matériel. Le respect des différences, des choix, des envies des autres, des contraintes liées à la vie en collectivité, de la sécurité et de l'intégrité de tous constituent la base du séjour.

**La consommation de tabac- cigarette électronique** : Le respect de ces consignes est essentiel pour garantir une ambiance conviviale et harmonieuse au sein du séjour. Les adolescents de plus de 14 ans sont autorisés à fumer uniquement s'ils sont déjà fumeurs et s'ils apportent leurs propres cigarettes. Leur consommation quotidienne est adaptée en fonction de leurs habitudes, dans une démarche de réduction progressive, et est encadrée par la direction responsable de la conservation du tabac. Le tabac sera gardé au bureau de direction. Nous ne promovons en aucun cas le fait de fumer, c'est pourquoi aucun achat de cigarettes ne sera permis pendant le séjour. Toute consommation devra se faire à l'écart du groupe afin de ne pas inciter les non-fumeurs ni créer d'effet de mode.

Par ailleurs, il est formellement interdit qu'un adulte fume en présence d'un mineur. De même, un adulte ne peut ni demander ni donner de cigarettes à un adolescent, conformément aux articles L.3512-12 et R.3515-5 du Code de la Santé Publique. Enfin, les pauses cigarettes ne doivent en aucun cas perturber le déroulement des activités du groupe, cette règle étant applicable aussi bien pour les mineurs que pour les membres de l'équipe pédagogique.

### **La consommation de CBD :**

Dans le cadre du projet pédagogique, il est impératif de garantir un environnement sain, sécurisant et propice au vivre-ensemble. À ce titre, la consommation de toute substance altérant le comportement, y compris le CBD (cannabidiol), est strictement interdite durant l'ensemble du séjour. Cette règle s'applique sans exception à tous les participants, qu'ils soient mineurs ou majeurs. Le respect de cette consigne vise à préserver la cohérence éducative du projet, la sécurité de chacun, ainsi que le bon déroulement des activités collectives.

### **Les téléphones :**

- **Pour le groupe les + 14 ans** : Ils auront la possibilité de les garder sur eux, nous les mettons en autonomie, mais cet usage ne doit pas impacter les activités et la vie quotidienne sans quoi nous nous réservons le droit de restreindre son usage. Dans le cas contraire, nous les restreindrons. L'utilisation du téléphone portable doit être raisonnée pour le respect de la vie de groupe. Ainsi, il sera demandé aux adolescents de ne pas utiliser leur appareil lors des moments de vie en

groupe, durant les repas et les activités. L'équipe de direction et l'équipe pédagogique en informeront les jeunes dès le premier jour, et, en cas de non-respect de cette règle, se réservent le droit d'interdire leur utilisation. Afin d'éviter toute dérive, les téléphones portables devront être déposés dans le bureau de direction avant le couché. Ils seront restitués, le lendemain. Une particularité sera faite sur le groupe des 13-14 ans Best-Of.

- **Pour les enfants de – 13 ans** : Pour les 6-13 ans, les enfants peuvent venir dans le bureau entre 17h00 et 19h00 soit pour emprunter le téléphone du centre pour passer un appel en se basant uniquement sur les numéros de téléphones qui se trouvent sur leur fiche sanitaire. Aucun autre appel ne sera accepté sauf cas particulier. Soit pour récupérer leur propre téléphone qu'ils doivent restituer avant le repas.

### **Contact avec les parents :**

#### *En amont :*

L'organisme reste disponible pour toutes interrogations que ce soit avant ou après l'achat du séjour. Un mail de rappel est envoyé une semaine avant le séjour avec toutes les informations utiles (adresse, navettes...) et un SMS quelques jours avant également.

#### *Pendant :*

A leur arrivée, le planning de la semaine de chaque séjour est affiché ainsi que le menu afin de visualiser l'environnement dans lequel va évoluer l'enfant.

Une ligne téléphonique est mise en place, sur le temps des douches, l'enfant s'il le souhaite, peut venir appeler ses proches.

En revanche, afin de mieux gérer les appels des parents et autres membres de la famille, sont mis en place des jours d'appel par thèmes de séjours, séjours équitation les lundi et jeudi, séjours best-of les mardi et vendredi et les séjours pilotes les mercredi et samedi, sur les lignes communiqués. Les appels ont lieu entre 17H15 et 19h00.

#### *En aval :*

De plus, le chargé de communication de l'organisme communique régulièrement sur les réseaux sociaux des nouvelles des jeunes. A la fin de chaque séjour, les photos récoltées sur l'ensemble de la semaine sont envoyées à chaque parent pour qu'ils puissent découvrir tous les moments forts de leur enfant et son groupe.

**L'argent de poche** : L'argent de poche des 6-13 ans est compté avec l'enfant et l'animateur puis confié à l'arrivée à la direction, les adolescents peuvent faire le choix de le garder et en prennent la responsabilité. Pour chaque enfant, une enveloppe avec le montant de l'argent qu'elle contient est placée sous clés.

**Les relations** : Il est possible que certaines filles vivent leurs premières menstruations durant le séjour. Nous nous engageons à les accompagner avec des informations sur le fonctionnement de leur corps et à

leur présenter les différentes options de protections hygiéniques disponibles. De plus, des sujets comme la sexualité seront abordés avec les adolescents ou jeunes qui manifestent de l'intérêt, dans un objectif éducatif centré sur le consentement, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, et les grossesses non désirées.

Le centre dispose de préservatif, en cas de besoin une discussion sera entamée avec les deux personnes concernées afin de sensibiliser à leur utilisation et aux règles de consentement. Il est cependant important de préciser que l'équipe encadrante n'encouragera ni ne valorisera en aucune façon les rapports sexuels (cela concerne principalement les jeunes de 14 à 18 ans). Toute relation jugée trop intime ou incompatible avec le bon déroulement du séjour, par l'équipe de direction, amènera à une discussion avec les deux jeunes concernés.

L'équipe jouera un rôle de prévention auprès des mineurs et pourra les sensibiliser sur des sujets liés à la sexualité lorsqu'elle le jugera nécessaire.

**Les photos et vidéos** : Les participants sont autorisés à prendre des photos ou faire des vidéos durant le séjour dans le cadre réglementaire. Leurs publications sur internet et sur les réseaux sociaux relèvent de leur responsabilité. L'équipe ne pourrait, en aucun cas, être tenue pour responsable du contenu diffusé. Tout visionnage de vidéos jugées inadaptées avec la vie en collectivité engendrera des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du participant.

**Les objets de valeurs** : Les appareils photos, les consoles de jeux, les bijoux et tout autre objet de valeurs sont tolérés mais relève uniquement de la responsabilité de leur propriétaire. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'intervenir en cas d'usage excessif ou abusif.

**Sanction** : Les participants seront sensibilisés dès le premier jour aux règles de vie et au respect mutuel. Si ces quelques règles garantissant l'équilibre des séjours et la bonne marche du groupe ne sont pas respectées, l'équipe pédagogique se réserve le droit d'appliquer des avertissements, puis des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des séjours à la charge du participant.

**Le coucher et lever** : Le coucher est échelonné en fonction des âges et des groupes. Chaque animateur prend en charge son groupe pour le retour au calme, il s'assure que chaque enfant soit bien installé dans sa tente et qu'il ne lui manque rien (lampe torche, doudou...). L'animateur choisit en fonction de son groupe le retour au calme qui lui paraît le plus adéquat (lecture d'histoire, musique calme ...). Le levé est échelonné, à partir de 7h30 les enfants peuvent se lever en silence pour ne pas déranger les autres. Suivant les activités, il sera possible de devoir réveiller des enfants qui ont des prestations dans la matinée, mais en dehors de cette situation, aucun réveil forcé ne sera réalisé.

**Les activités** : Chaque activité, qu'elle soit encadrée par un prestataire ou par les animateurs, est élaborée en fonction des enfants. Les animateurs proposeront des activités adaptées à l'âge des enfants en respectant leurs besoins et leurs capacités. Les animateurs préparent leurs activités collectivement lors des réunions de préparation en tenant compte des souhaits des enfants. Les enfants ne seront en aucun cas forcés à participer aux activités.

**Les repas** : Chaque groupe mange à sa table et est servi par l'animateur référent où se sert de manière autonome. L'équipe pédagogique mangera avec les enfants afin que les repas restent un moment de convivialité et d'apprentissage de l'autonomie. Nous pourrions mettre en place une organisation pour le débarrassage, l'eau, le pain, avec les jeunes. En fin de repas, un enfant débarrasse les assiettes, les couverts et les verres avec l'aide de la personne de service. Le cuisinier élabore les repas en accord avec la direction. Aucun enfant se verra forcé à goûter et à manger, cependant, et si cela met en danger sa

sécurité, l'équipe pédagogique se réserve le droit de ne pas envoyer l'enfant concerné sur une activité physique si celui-ci ne mange pas pendant les repas. Le sujet de la nourriture sera abordé avec les enfants dès le premier jour.

### **La boutique de souvenir :**

Chaque semaine, se dresse une boutique de souvenirs accessible aux enfants. L'idée est avant tout que les enfants puissent repartir avec un objet aux couleurs de leur colonie pour ramener un petit bout de leur séjour à la maison.

### **Le linge :**

Pour les enfants effectuant un séjour d'une semaine, le linge est lavé en fonction des besoins, l'animateur référent est chargé, en fonction de l'inventaire et au cours de la semaine de s'assurer que les enfants ne manquent pas de vêtements propres, auquel cas une lessive sera faite. Pour les enfants effectuant un séjour de plusieurs semaines, le linge sale est systématiquement lavé dans la journée du vendredi, samedi ou lundi.

**Nous demandons aux parents de noter le prénom de leur enfant sur l'étiquette afin d'éviter les pertes. Les linges perdus seront mis en évidence le dernier jour du séjour. Nous nous engageons à renvoyer les vêtements identifiés qui auront été oubliés. Dans le cas contraire, nous noterons le vêtement dès l'inventaire afin d'éviter la perte. Nous vous conseillons de ne pas emporter de vêtement délicat ou de valeur qui pourraient être endommagés lors des activités extérieures.**

**A propos des pertes :** Nous essayons de limiter au maximum les pertes d'habits à l'aide de plusieurs dispositifs. Le premier est la réalisation de l'inventaire le jour d'arrivée puis sa reprise lors de la préparation de la valise retour. Ensuite, il existe la boîte aux affaires trouvées laquelle devra être consultée s'il y existe des manquements dans lors de l'inventaire de départ. Le contenu de cette boîte pourra aussi être consulté à tout moment par tous les groupes. Aussi, nous encourageons les animateurs d'amener régulièrement leurs groupes dans la semaine à cette boîte pour régler au plus vite ces pertes. Le dimanche, toutes les affaires trouvées restantes sont mises sur une table en évidence à l'endroit où les responsables récupèrent les enfants, les responsables peuvent alors repérer de potentielles affaires perdues. Les enfants seront passés une dernière fois avec leurs groupes avant le départ afin d'y retrouver les dernières affaires. Si jamais il reste des affaires oubliées, nous prenons en photo chacune des affaires (hors chaussettes et sous vêtements) et les mettons sur un dossier partagé afin d'y avoir accès à tout moment. Les affaires sont alors rangées dans un sac commun à la semaine correspondante afin de mieux nous y retrouver. Si nous retrouvons le propriétaire d'une ou plusieurs affaires oubliées, nous nous engageons à les renvoyer à leur propriétaire.